

Résumé analytique

Le commerce illicite des produits médicaux est un problème mondial complexe qui représente une menace sérieuse

Il est difficile de mesurer le commerce illicite, mais les estimations de l'OMC indiquent que le commerce illicite de produits médicaux constitue entre 1,3 et 4,2% du commerce mondial du secteur. Les données disponibles donnent à penser que cette activité pourrait s'être amplifiée pendant la pandémie de COVID-19, avec une augmentation de 5% des saisies signalées en 2020 par rapport à 2019.

Plus généralement, le commerce illicite de produits médicaux a un certain nombre d'incidences sanitaires, sociales et économiques, et vient compliquer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, notamment ceux relatifs à la pauvreté et aux résultats en matière de santé.

Les règles et les activités de politique commerciale de l'OMC devraient faire partie d'une stratégie globale à volets multiples

Les règles essentielles de l'OMC consistent notamment à améliorer les procédures douanières, à promouvoir des cadres

réglementaires cohérents et à protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle (DPI). Complétées par les travaux des Conseils et Comités de l'OMC, tels que le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), le Comité de la facilitation des échanges et le Comité des obstacles techniques au commerce, ces mesures soutiennent la lutte contre le commerce illicite en favorisant la transparence et en jetant les bases d'un renforcement des contrôles aux frontières et des contrôles réglementaires. Elles contribuent également à réduire les pratiques discrétionnaires ou sous-optimales qui donnent lieu à des inefficacités et sont source de corruption.

L'OMC offre un cadre solide pour aider les Membres à établir des niveaux de surveillance qui se renforcent mutuellement

Les réformes visant à renforcer les contrôles aux frontières associées aux mesures de facilitation des échanges vont de pair avec les efforts déployés pour améliorer la conformité des produits médicaux avec les réglementations en matière de qualité, de santé et de sécurité et la protection et l'application des DPI. Ces règles peuvent se renforcer mutuellement en prévoyant de multiples niveaux de surveillance aux frontières et de contrôle réglementaire qui permettent de mieux repérer les produits médicaux faisant



l'objet d'un commerce illicite. En outre, le recueil de dispositions relatives à la transparence dans l'ensemble des Accords de l'OMC favorise la coopération entre les autorités douanières et les autorités nationales chargées de la réglementation, ainsi que l'échange d'informations nécessaires à la détection et à la prévention du commerce illicite de produits médicaux.

Les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) Membres ont besoin de capacités renforcées

Le Secrétariat de l'OMC fournit une assistance technique pour soutenir les réformes aux frontières, l'infrastructure qui sous-tend la

normalisation, telle que l'infrastructure nationale de la qualité (INQ), et le respect des DPI. D'autres moyens sont également disponibles. L'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC comporte un mécanisme intégré d'assistance pour la mise en œuvre des réformes, y compris celles qui sont les plus nécessaires pour répondre aux préoccupations en matière de commerce illicite.

Les pays en développement Membres peuvent également recourir davantage aux mécanismes existants pour demander des conseils et une assistance technique aux autres Membres sur les questions relatives au commerce illicite, comme le renforcement de l'INQ ou l'utilisation efficace des outils liés aux DPI, et un mécanisme dédié au renforcement des capacités de l'INQ pourrait également être mis en place.



Une plus grande coordination au sein des Membres et entre eux, ainsi qu'entre les organisations internationales, est nécessaire

Les mécanismes existants de l'OMC permettent de lutter contre le commerce illicite des produits médicaux en favorisant une plus grande interaction entre les autorités douanières et les organismes de réglementation au sein des pays ainsi qu'au-delà des frontières. En tant qu'organes nationaux mandatés pour mettre en œuvre les réformes en matière de facilitation des échanges, les comités nationaux de la facilitation des échanges (CNFE) offrent un fort potentiel de coordination nationale en associant de nombreuses parties prenantes, notamment tous les organismes aux frontières et réglementaires concernés et le secteur privé.

Certains Membres en développement ont ni leurs ressources pour créer des comités régionaux qui offrent la possibilité d'intégrer davantage des pratiques aux frontières efficaces au niveau national et régional. L'amélioration de la coopération internationale, avec le soutien des organisations internationales, peut également s'appuyer sur les règles de l'OMC qui prescrivent ou encouragent la transparence, les échanges d'informations et la désignation de points de contact, ou qui incitent à s'appuyer sur les normes internationales pour harmoniser les pratiques de bonne gouvernance. Les Comités de l'OMC ont également un potentiel inexploité en tant que forum pour l'échange d'informations et de meilleures pratiques.

L'essor du commerce électronique présente des défis et des opportunités

Les règles et activités de l'OMC offrent aux Membres des outils pour s'adapter à l'émergence de l'économie numérique. Les Membres peuvent optimiser l'utilisation des réformes, telles que la mise en œuvre de systèmes de gestion des risques, qui améliorent la capacité des douanes à cibler les importations suspectes, même les petits envois vendus par le biais de plates-formes numériques, tout en répondant aux préoccupations relevant des frontières et de la réglementation liées au commerce illicite de produits médicaux.

Cela peut être combiné à l'élaboration de nouvelles règles en matière de commerce électronique, comme celles qui sont discutées dans le cadre de l'Initiative conjointe de l'OMC sur le commerce électronique, et aux efforts visant à adopter des technologies avancées comme les chaînes de blocs et l'intelligence artificielle (IA) pour sécuriser et améliorer les contrôles aux frontières et les contrôles réglementaires.

Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement créent une incertitude qui peut être exploitée

Les règles et activités de l'OMC aident les Membres à gérer les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le renforcement des pratiques aux frontières et des pratiques réglementaires aide également les Membres à préserver l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement en les aidant à gérer les perturbations du commerce et de la distribution de produits médicaux clés qui ont généré des opportunités de commerce illicite pendant la pandémie.

Ces mesures peuvent être associées à l'utilisation de technologies avancées pour promouvoir l'automatisation et améliorer la qualité des données afin que les informations puissent être partagées et utilisées pour renforcer les chaînes d'approvisionnement et lutter contre le commerce illicite.

